



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 2 février 2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Appel à projet cœur de ville 2024-2025 - Attribution d'une aide à la EI MOSCONI

L'an Deux Mille vingt-six, le 2 février à 9H, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Marie-Hélène PADOVANI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI

ABSENTS :

Emmanuelle de GENTILI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau :

Nombre de membres en exercice :

Quorum :

Votants :

Pour :

Contre :

Abstention :

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Appel à projet cœur de ville 2024-2025 - Attribution d'une aide à la EI MOSCONI

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment en matière de subventions : « toutes autres subventions, dans le respect, le cas échéant, des règlements et documents d'orientation approuvés par le Conseil » ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 30 septembre 2024 qui approuve la mise en œuvre et le règlement de l'appel à projet ;

Vu le dossier de candidature de demande d'aides reçu dans nos services le 27/11/2025 ;

Vu le comité technique en date du 23 janvier 2026 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oùï l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

Le versement d'une aide d'un montant de 12 500 € HT au profit de la EI MOSCONI (SIRET : 534 584 925 00026), pour la réalisation du programme de travaux mentionné dans le dossier de demande d'aide ;

PRECISE

Que le versement de l'aide se fera sur présentation des factures acquittées et après l'établissement par les services de la CAB d'un certificat de service fait ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, service gestionnaire 3ECO, Chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

[Signature]
Louis POZZO DI BORGO